

L'EST ET LA CÔTE-NORD

Policiers honorés à Rimouski



COLLABORATION SPÉCIALE, CARL THÉRIAULT

Le travail de 33 membres de la Sûreté du Québec du district Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Les Îles, qui ont cumulé 20 et 30 années de service, a été souligné, hier, à Rimouski. Le directeur général adjoint aux affaires corporatives à la Sûreté du Québec (SQ), Georges Boillard, et le commandant du district, Jean-Claude Roy ont procédé à la remise des médailles en présence d'élus municipaux, de l'évêque de Rimouski, M^{gr} Bertrand Blanchet, de plusieurs chefs de polices municipaux et de parents et amis des personnes récompensées. Le dévouement de deux employés civils comptant 20 et 25 années de service a aussi été mis en valeur. Le directeur général adjoint de la SQ a souligné l'apport de ces professionnels de la sécurité publique à la protection des citoyens de leur district. La cérémonie avait lieu à l'édifice de la réserve navale NMCS d'Iberville, à Rimouski.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Les élus réclament 34 % d'augmentation et un maire à temps plein

Ils se disent sous-payés et débordés

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Les élus de Rivière-du-Loup touchent un salaire de beaucoup inférieur à celui de plusieurs autres municipalités de population égale. La situation est connue depuis longtemps au sein du conseil et certains considèrent que l'ajustement aurait dû se faire bien avant. La majoration de 34 % du poste « Législation » au budget 1998, une somme approximative de 50 000 \$, représente un premier ajustement en ce sens.

« Cela aurait dû se faire graduellement. Ils en parlaient lorsque je suis arrivé au conseil en 1995 et personne n'osait. C'est l'erreur qui a été faite », dit M. Alyre Bois. « Aujourd'hui, 34 % cela paraît énorme, mais ce n'est qu'un ajustement normal ».

Selon M. André Morin, une étude laisse croire qu'en comparaison avec d'autres municipalités similaires, les élus de Rivière-du-Loup sont probablement les moins bien payés de la province. « L'an dernier, la Chambre de commerce voulait savoir pourquoi les élus d'autres municipalités avaient pu réduire leurs salaires de 10 %. Nous avons constaté que leur salaire était beaucoup plus élevé. À Bromont, une ville où la population est moindre, les élus gagnaient pratiquement le double ».

Le directeur général, M. Marc Beaulieu, refuse de donner les résultats de l'étude. « Je dois considérer plusieurs facteurs et mon analyse n'est pas terminée. Du côté strictement monétaire, le

maire de Chambly gagne 45 000 \$ et celui de Magog plus de 40 000 \$ ».

En 1997, le poste de maire à Rivière-du-Loup a rapporté à son titulaire 27, 852 \$, alors qu'un conseiller touche 9 284 \$. En ajustant le salaire des élus, l'administration en profiterait pour créer un poste de maire à temps plein, ce qui, outre la rémunération, ne changerait pas grand-chose.

GROSSES SEMAINES

« M^{me} Denise Levesque le fait déjà. Elle travaille facilement entre 50 et 60 heures par semaine. La tâche augmente sans cesse autant pour le maire que pour les conseillers », dit M. Claude Pelletier, maire suppléant depuis que M^{me} Denise M. Levesque a dû être hospitalisée. « Cette majoration aura des retombées sur le salaire des conseillers puisqu'ils touchent le tiers du salaire du maire ». Claude Pelletier croit que la population ne sait pas tout le travail qu'impute cette fonction.

« Les gens pensent qu'après trois séances de conseil, c'est fini. Au début, je siégeais sur trois comités et maintenant, j'en ai 14. Nous devons assister aux réunions, faire de la représentation et tout le reste. Cela demande au moins 25 heures par semaine ». « En 1995, j'ai ri au nez de celui qui m'a dit que ça demandait tant de disponibilité », avoue M. Alyre Bois. « Aujourd'hui, je m'aperçois qu'il avait raison ».

Le poste de directeur général ne serait pas menacé avec l'arrivée d'un maire à temps plein. « Le dg s'occupe du côté administratif alors que le maire fait de la représentation », dit M. Pelletier. « Nous n'avons pas la vérité absolue et nous devons voir ce qui se fait ailleurs », ajoute M. Bois. « Comme ville-centre, nous avons eu des restaurants dans le transfert du provincial. Si M^{me} Levesque n'avait pas été là nous n'aurions pas économisé autant », selon M. Gaston Pelletier.

À la Chambre de commerce, le directeur général M. Jean D'Amour dit qu'ils sont en discussions. « Nous allons demander à ce que la population soit consultée à ce sujet ».



La mairesse
Denise Levesque

ÎLES-DE-LA-MADELEINE/GASPÉSIE

Nouveau projet de desserte maritime

Le cargo CTMA Voyageur pourrait être mieux utilisé

ACHILLE HUBERT
Collaboration spéciale

■ CAP-AUX-MEULES — Les Îles-de-la-Madeleine pourraient bien être reliées, dès 1998, à la Gaspésie, par une liaison maritime régulière, sur une base annuelle, accessible aux voyageurs comme au fret maritime. Un comité conjoint de représentants de la Ville de Chandler et des Îles-de-la-Madeleine a remis, il y a une semaine, au ministre des Transports du Québec, M. Jacques Brassard, un « argumentaire » pour une évaluation préliminaire.

Le concept de desserte maritime Chandler/Cap-aux-Meules est assez simple. Il consisterait, selon le porte-parole du comité conjoint, M. Benoît Arseneau, à utiliser de façon plus fonctionnelle et efficace l'actuel navire-cargo CTMA Voyageur, de la Coopérative de transport maritime et aérien.

Ce navire, d'une longueur de 106 mètres et d'une jauge brute de 4528 tonneaux, effectue chaque semaine, durant la saison chaude, la liaison aller-retour Les Îles/Montréal et Cap-aux-Meules/Matane durant les mois de février et mars. Sans déranger aucunement le lien entre l'archipel et la métropole du Québec, le comité a proposé au ministre Brassard que le Voyageur puisse faire un arrêt à Chandler, en direction et en provenance de Montréal.

De plus, comme le Voyageur reste attaché au quai de Cap-aux-Meules durant deux jours et demi, le comité propose qu'il puisse faire une fois

la semaine, en saison touristique et en hiver, un voyage aller-retour, Cap-aux-Meules/Chandler.

Le comité conjoint prévoit aussi que la liaison avec Chandler serait établie sur une base annuelle (12 mois avec abolition de la desserte Cap-aux-Meules/Matane) et que le Voyageur serait capable de transporter, en cabines, des visiteurs. Actuellement, le navire peut accueillir en cabines environ 15 passagers. Selon M. Arseneau, il faudrait aménager une cinquantaine de cabines nouvelles pour accommoder une centaine de personnes.

Le transporteur CTMA, qui est subventionné par le gouvernement du Québec, n'est pas partie prenante au dossier. La CTMA favorise plutôt l'utilisation d'un nouveau bateau, genre catamaran rapide, pour cette liaison exclusivement touristique entre Chandler et les Îles. M. Arseneau trouve « illogique qu'on doive passer 24 heures à bord du Voyageur pour aller à Matane en hiver, alors qu'on pourrait très bien se rendre à Chandler en 10 ou 12 heures ». Le port de Chandler a l'avantage d'être dégagé de glaces durant une bonne partie de l'hiver.

Le ministre Brassard aurait eu une écoute attentive des représentants des Îles et de Chandler, selon M. Arseneau. Le responsable des transports au gouvernement a promis de donner son évaluation au début de l'année 98. Si la proposition du comité conjoint Chandler/les Îles est acceptée par le ministre, on procédera alors à une étude de faisabilité.

Les promoteurs de cette liaison maritime veulent que le projet se réalise dès la prochaine année.

Québec
promet de
donner une
évaluation
au début de
1998

RELANCE DE L'USINE D'ATHOLVILLE

Que des avantages pour les scieries et les producteurs de bois

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

CARLETON — La relance de l'usine de pâte néobrunswickoise d'Atholville par les firmes Tembec, du Québec, et Birla, de l'Inde, présente trois avantages pour l'industrie forestière de la Gaspésie, et même celle du Bas-Saint-Laurent. Le redémarrage prévu pour avril 1998 diminuera d'abord le surplus de copeaux dans la baie des Chaleurs et la Matapédia, qui oblige souvent les scieries à fonctionner au ralenti et parfois à fermer temporairement.

Il permettra également au Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie de trouver un marché pour une partie de ses volumes invendus et, enfin, le démarrage délétera les scieries d'importants volumes d'écorce puisque l'usine d'Atholville les brûle pour produire de l'électricité.

« C'est une excellente nouvelle pour l'ensemble de l'industrie du sciage de la baie des Chaleurs. Quand l'usine d'Atholville fonctionnera à plein régime, elle pourra consommer près de 300 000 tonnes de copeaux », indique Harold Bérubé, vice-président de l'Association des industriels du sciage de la baie des Chaleurs et directeur de la scierie Tembec-Delebo, de Nouvelle.

Même si cette scierie est maintenant liée au niveau corporatif à l'usine d'Atholville, elle continuera d'alimenter en copeaux d'autres usines de pâ-

tes et papiers en vertu d'ententes à moyen ou long terme, comme celles avec Avenor à Dalhousie (N.-B.) et avec la cartonnerie Stone de New Richmond. « Mais c'est certain que la présence de Tembec à Atholville facilite notre travail », indique M. Bérubé.

Euclide Moreau, président du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, applaudit également la vente par Repap de la fabrique de pâte au tandem Tembec-Birla.

« C'est un débouché important, surtout pour le Sud de la Gaspésie. Nous avons eu des rencontres pour fournir Tembec à Atholville. Le Syndicat du Bas-Saint-Laurent aussi est dans le coup. Atholville ne peut fonctionner sans le bois du Québec », tranche M. Moreau.

Traditionnellement, l'usine de Repap, qui a appartenu pendant 70 ans à la compagnie Fraser, s'est approvisionnée en Gaspésie et dans la Matapédia pour le tiers de sa fibre.

Euclide Moreau précise que la réouverture de l'usine d'Atholville va permettre à son syndicat de diminuer ses coûts de transport pour des volumes de bois autrement acheminés à Matane ou à la papeterie Gaspésie de Chandler.

La relance diminue également la dépendance du syndicat vis-à-vis de la Gaspésie, au moment où les négociations entre les deux parties piétinent pour le renouvellement de la vente d'un important volume, dépassant 100 000 mètres cubes par an.

Ouvert
dimanche
de 11h à 17h

W.R. SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER

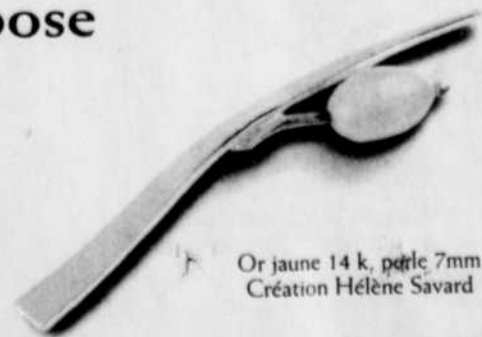
2485, chemin Saint-Louis
Sillery
418 653-3115

W.R. Savard bijoutier-joaillier vous propose
une broche irrésistible
à un prix auquel on ne peut résister!

Courant: 195\$

SPÉCIAL DE NOËL: 135\$ (taxes incluses)

Dépositaire des montres Movado et la nouvelle Arctura Kinétique de Seiko



Or jaune 14 k, pierre 7mm
Création Hélène Savard

NEWPORT



COLLABORATION SPÉCIALE, ANDRÉ BECU

La côte du Moine sous examen

La côte du Moine, où plusieurs accidents mortels ont eu lieu depuis quelques années, a été examinée sous tous ses angles il y a quelques jours par deux équipes du ministère des Transports, qui ont procédé à l'arpentage des environs et à des forages en prévision des travaux qui la modifieront d'un bout à l'autre en 1998. Contrairement à la grande côte des Eboulements, dans Charlevoix, les modifications de la côte du Moine figuraient déjà dans la programmation du ministère quand le dernier accident mortel y est survenu, le 4 novembre. La côte sera déplacée de quelques mètres vers le sud, en direction de la mer donc, et la chaussée sera abaissée, de façon à améliorer la visibilité. Un mur de soutènement sera également aménagé du côté sud. L'ensemble des travaux routiers de Newport réalisés en 1998-1999 touchera 5,3 kilomètres de route et coûtera 7,3 millions \$. G.G.

CARLETON

Un nouveau centre d'emploi

La réorganisation du réseau des services publics d'emploi du Québec, que vient de dévoiler le ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, prévoit l'établissement d'un Centre local d'emploi dans la MRC d'Avignon, à Carleton, ville qui comptait uniquement sur un bureau de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM). Dans la MRC de Bonaventure, le Centre local d'emploi (CLE) sera situé à Bonaventure, où Travail-Québec comptait déjà un important bureau. Dans la MRC de Pabok, le CLE sera localisé à Chandler. Les centres locaux d'emploi combineront désormais les services jadis offerts par Travail-Québec, par la

SQDM, et par la division du ministère fédéral du Développement des ressources humaines s'occupant de l'aide à l'emploi. Les citoyens trouveront maintenant sous un même toit tous les services publics d'emploi et de sécurité du revenu. À Carleton, environ dix employés s'ajouteront au personnel de la SQDM, surtout des gens de Travail-Québec à Bonaventure et du gouvernement fédéral à New Richmond. G.G.

RIVIÈRE-DU-LOUP
Expansion de la biblio itinérante

Le système de bibliothèque itinérante mis en place en 1993-94 par la commission scolaire de Rivière-du-Loup a pris beaucoup d'expansion depuis lors. Élaborée afin de mettre une sélection intéres-

sante de romans pour la jeunesse à la disposition des élèves de la première à la sixième année, la bibliothèque itinérante s'est enrichie à tel point qu'elle compte maintenant une collection d'environ 1 200 ouvrages qui circulent dans les différentes écoles de Saint-Arsène, Saint-André, Saint-Paul-de-la-Croix, Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Épiphane, Saint-Modeste, Cacouna et Saint-Hubert. Un groupe d'enseignantes du primaire à la retraite a consacré bénévolement plusieurs jours de travail à faire l'inventaire et à réparer les livres, de telle sorte que la bibliothèque itinérante a pu reprendre la route. Grâce à M^{mes} Jeanne-Mance Roussel, Étienne Santerre, Yvette Côté, Céline Vaillancourt, Françoise Lévesque, Lucille Drapeau, Francine Michaud et Rose-Aline Bélanger-Tardif, les jeunes pourront continuer de découvrir les plaisirs de la lecture. « De plus en plus d'enseignants et d'enseignantes à la retraite s'engagent bénévolement dans des activités touchant l'école », affirme M^{me} Mariette Lauzier. « Nous ne pouvons que leur dire merci de continuer à croire à l'école au-delà de la vie professionnelle ». M.L.

SAINT-ALPHONSE
55 000 \$ d'aide à l'entreprise

Le Fonds d'aide à l'entreprise accorde une aide financière de 55 170 \$ à la firme les Meubles de la Forest gaspésienne, propriété des frères Jasmin et Victor Forest, de Saint-Alphonse, près de Caplan. La majeure partie du montant, 35 000 \$, prendra la forme de capital-actions. Une garantie de prêt de 5170 \$, accompagnée d'un congé d'intérêt allant jusqu'à 30% du prêt, et une prime à l'établissement de 15 000 \$ venant du Fonds d'investissement-jeunesse complètent l'aide. Le projet consiste à implanter une entreprise de fabrication de meubles en série ou sur mesure, à offrir des services de construction, de rénovation et de décapage, et la conception assistée par ordinateur. Le Fonds d'aide à l'entreprise accorde également un prêt sans intérêt de 15 000 \$ à Rechapage Jean-Guy Duguay, de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, qui remettra à neuf des pneus usagés. M. Duguay vise notamment le parc de plus de 1500 véhicules lourds immatriculés en Gaspésie. G.G.

Un budget passé au peigne fin
Autre plan de redressement à la CS de la Tourelle

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ SAINTE-ANNE-DES-MONTS — La CS de la Tourelle vient d'adopter un nouveau plan de redressement pour éponger son déficit budgétaire. Il s'agit du troisième exercice du genre, depuis 1991.

« Le déficit prévu au 30 juin 1997, est passé de 267 341 \$ à 119 912 \$, précise le directeur général Yvan Landry. Toutefois, la révision budgétaire de novembre a révélé des dépenses additionnelles de 75 609 \$, pour un déficit anticipé de 195 521 \$ »

Il a donc fallu revoir le budget. « Certains postes budgétaires, tel celui de l'assurance-salaire, ont été révisés à la baisse. Le budget de fonctionnement du centre administratif de la CS a également été réduit de 52 062 \$. De plus, nous limiterons nos achats au strict minimum puisque nous vivons notre dernière année. »

Les compressions prévues au plan de redressement atteignent 130 062 \$.

Le solde sera prélevé sur le budget des écoles. « Au cours des deux dernières années, les établissements ont enregistré des surplus moyens de 114 140 \$. Nous retiendrons 64 889 \$ de ce montant pour atteindre l'équilibre budgétaire au 30 juin 1998. »

Il s'agit du troisième plan de redressement adopté par la CS au cours des six dernières années. L'organisme a ainsi épongé plus d'un million \$ en adoptant diverses mesures et en révisant certains services, dont la gratuité du transport du midi. « La décroissance de la clientèle et les compressions budgétaires imposées par Québec expliquent ces fluctuations, » conclut M. Landry.

RIMOUSKI

« Grouillez-vous pour négocier »

Les leaders syndicaux poussent dans le dos des élus

ERNIE WELLS
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Si le débrayage, mercredi, des 190 employés municipaux de Rimouski n'a pas trop perturbé le fonctionnement de l'appareil municipal, les leaders syndicaux en ont profité pour lancer un avertissement aux élus municipaux.

Le président des 120 cols bleus, Pierre Meunier, a lancé: « Grouillez-vous le derrière pour négocier », disant qu'il n'est plus question de journée d'étude. « Cette étape est passée, mais il en reste d'autres, y compris la grève. On manque pas de moyens », prévient celui qui a vécu le débrayage de 18 semaines en 1989 et qui ne craint pas une autre grève. « Les membres nous accotent à 100% dans la ligne dure » ajoute-t-il.

Sans contrat de travail depuis la fin de 1995, les cols bleus se disent « tannés de parler » de récupération salariale et de contribution de 6%. « On s'entend sur rien, c'est mort partout. L'arbitre tranchera le 6%, mais ce qui compte, c'est régler notre contrat de travail et les 22 points majeurs en litige », précise le président des cols bleus.

Sur la réduction de la main-d'œuvre

saisonnaire, un point majeur au conflit, qui passe de 120 à 60 employés, le syndicat propose que l'encadrement des contremaîtres subisse la même baisse, de un pour six en temps normal à 1 contremaître pour trois employés lors de la mise à pied de l'automne au printemps. « Ça représenterait un gain de 125 000 \$ sur un total de 166 000 \$ réclamé par Rimouski sur le gain salarial », estime le leader syndical.

« C'est trop facile à dire et c'est impensable. On ne paie personne à rien faire. Ces contremaîtres font de la planification. De toute façon, on ne négociera pas nos affaires dans LE SOLEIL », rétorque le maire Michel Tremblay qui a profité de cette journée plutôt tranquille à l'hôtel de ville, pour préparer, calmement, son prochain budget. Aucun rencontre de négociation n'est prévue avant janvier.

QUÉBEC

16 ans pour l'homicide de sa femme

QUÉBEC — Pour avoir abattu sa femme de six projectiles d'arme à feu, Réjean Parent devra purger au moins huit ans de pénitencier.

« Vous êtes un être agressif, impulsif et imprévisible, lui a dit le juge Gaston Desjardins en rendant sa sentence, hier. Vous entretenez un esprit de vengeance et d'intolérance, vous ne souffrez pas la contrariété, vous êtes capable de colère excessive et de bouderie pour des banalités; vous n'hésitez pas à humilier ou à agresser des êtres plus faibles que vous. »

Dans un silence respectueux et tendu, parmi les deux familles impliquées et la foule nombreuse venue assister au dénouement de l'affaire, le juge Desjardins a adressé ces reproches cinglants à l'homme de 48 ans avant de lui imposer de purger la moitié de sa peine avant d'être admissible à une libération conditionnelle. Quelques minutes plus tôt, il avait en effet imposé à l'accusé une peine totale de 16 ans de pénitencier pour l'homicide involontaire de sa femme, en septembre 1996. Puisque Parent était emprisonné depuis cette date, sa sentence équivaut donc à une peine de 18 ans.

Évidemment, la durée de la peine de nouveau divisée les familles de Parent et de son épouse décédée. « Je suis contente, non pas de la sentence elle-même mais plutôt de ce que le juge a dit, a déclaré Mélanie Parent, la fille de 24 ans de l'accusé et de la victime. Lui, il a vu tout le procès... »

En écoutant le juge lire sa sentence d'une trentaine de pages, Parent a eu quelques gestes d'impatience et d'incrédulité, faisant la moue et marmonnant parfois des mots que personne n'a pu entendre. À la fin, il a voulu quitter la barre des accusés avant même que le juge sorte de la salle d'audience. Les agents correctionnels l'en ont toutefois empêché. R.H.

1 jour SEULEMENT!
SAMEDI LE 13 DÉC. DE 9 À 17H.



RABAIS
40%

SUR UNE GRANDE SÉLECTION DE
CHEMISES DE VILLE
À PRIX ORDINAIRE POUR HOMMES



Place Ste-Foy, Québec
650-0221



DROIT DE PAROLE
CE SOIR, 20 H 00

FAUT-IL CONFIER
AU SECTEUR PRIVÉ
LA GESTION DE L'EAU ?

Prenez la parole sur Internet.
www.telequebec.qc.ca/parole



VIE COMMUNAUTAIRE

MATANE

Le projet de complexe culturel chemine lentement

ROMAIN PELLETIER
Collaboration spéciale

■ MATANE — Gestion immobilière culturelle de Matane (GICUM) qualifiée de « très positive » la rencontre qu'elle a eue avec la Ville de Matane quant au complexe culturel qu'elle se propose de construire au coût de 2,6 millions \$.

« Les membres du conseil ont manifesté leur intérêt. Ils considèrent notre proposition d'affaires comme étant la solution la plus économique pour relocaliser la bibliothèque municipale, actuellement située au sous-sol de l'hôtel de ville », indique le président de la corporation sans but lucratif, Louis Poirier.

SUBVENTION MAINTENUE

À ce jour, le ministère de la Culture et des Communications maintient la subvention de 1 997 000 \$ d'abord promise pour le projet de la maison de la culture bien qu'il ait été rejeté par voie de référendum en juin. Les partenaires financiers maintiennent aussi leurs contributions de 307 000 \$.

« Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du ministère des Affaires municipales pour autoriser Matane à conclure l'entente avec GI-

CUM, précise M. Poirier. Le maire Maurice Gauthier s'est engagé à contacter le ministère afin d'obtenir une réponse dans les plus brefs délais. Nos informations nous permettent d'être optimistes. »

GICUM voudrait mettre en oeuvre le chantier au printemps parce tout retard modifierait le projet et entraînerait nécessairement une augmentation des coûts.

En gros, le projet du complexe culturel reprend les plans et devis de celui de la maison de culture. Sauf que la Ville n'a pas à passer de règlement d'emprunt puisqu'elle louera à long terme les locaux dont elle a besoin pour la bibliothèque municipale ainsi que pour la Société d'histoire et de généalogie.

Tout comme ce sera le cas pour la Galerie d'art, la galerie L'Espace f: et la Fondation Claude Picher.

TROIS-PISTOLES



« Le Grand Tour » procure émotions... et 32 334 \$!

« Le Grand Tour », l'un des deux jeux de la nouvelle Société des bingos du Québec, a fait vivre de fortes sensations à une adepte de bingo de Trois-Pistoles. Dimanche, M^{me} Alvine Chiasson a décroché le gros lot de 32 334 \$, alors qu'elle était attablée à la cafétéria de la polyvalente de Trois-Pistoles où se déroulait une soirée de bingo. M^{me} Chiasson a été la première participante au Québec à compléter sa carte. « Je n'arrivais pas à crier « BINGO ». La voix m'a manqué, tellement j'étais énervée. C'est une amie qui a dû crier à ma place », a raconté l'heureuse gagnante qui a réclamé son chèque aux bureaux de Loto-Québec à Québec, en compagnie de son conjoint, M. Claude Roux. L'achat d'une voiture neuve et des placements font partie de ses projets. Le Centre international du loisir culturel de Trois-Pistoles, l'organisme sans but lucratif organisateur de la soirée, s'est associé au bingo en réseau de la Société des bingos qui regroupe 180 salles au Québec.

les cinq autres concurrents, lors de la finale à laquelle ont assisté près de 300 spectateurs, dimanche soir, à La Coudée du cégep de Rimouski. Il a interprété deux de ses compositions: « En attendant » et « Dis-moi? » Du côté des interprètes, Caroline Lévesque, de Rivière-du-Loup, est sortie gagnante devant les huit autres finalistes avec les interprétations Quand on n'a que l'amour de Jacques Brel et Hommage à Elvis de Diane Dufresne. Stéphane Charett et Caroline Lévesque ont gagné chacun une bourse de 250 \$, du temps d'antenne à la station de radio CIKI-FM ainsi que la réalisation d'un disque-démo de trois pièces. Les Productions Québec Multimédia de Rimouski s'attendent à lancer ce mini album de six chansons en juin. Le propriétaire de l'Agence de placement artistique Le Studio de Rimouski, Roger Gagnon, est à l'origine de ce concours qui vise à faire connaître les auteurs-compositeurs-interprètes et interprètes de la relève. Au total, 61 participants se sont présentés aux soirées-auditions dans cinq bars à Matane, Amqui, Mont-Joli, Rimouski et Rivière-du-Loup cet automne. Les critères de sélection étaient: la qualité de la voix, le choix des chansons, le rythme et le phrasé, l'interprétation et la présence sur scène. R.P.

RIVIÈRE-DU-LOUP Bruno Gagnon quitte la CRDE

Le Commissaire industriel et directeur général de la Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup, M. Bruno Gagnon, a informé le conseil d'administration de l'organisme qu'il quittera son poste le 28 février. M. Gagnon se joindra à l'équipe de l'entreprise Terminaux portuaires du Québec à partir du premier mars à titre de chargé de projet. « Ces nouvelles fonctions représentent un défi de taille mais elles correspondent en tout point à mon plan de carrière et à mon intérêt particulier envers le monde maritime », dit-il. Les membres du conseil d'administration ont accueilli cette décision avec résignation. Au cours des prochaines semaines, le processus de sélection sera mis en branle afin de combler le poste. M.L.

EN BREF

Crédits d'impôt

La formule d'alternance travail / étude exploitée à l'intérieur des programmes de Techniques de bureautique et Techniques de l'informatique du cégep de Rivière-du-Loup favorise un partenariat avec les entreprises. Grâce à des stages prévus à la session d'hiver 1998, ces dernières pourraient avoir droit à un montant d'environ 45 000 \$ sous forme de crédits d'impôt. Les programmes offrant des stages en alternance travail / étude constituent une avenue intéressante pour les entreprises régionales sous plusieurs aspects. Outre la formule de crédits d'impôts, ils favorisent aussi l'acquisition de nouvelles connaissances

par l'introduction de nouvelles compétences, et l'amélioration de la productivité des organisations par l'intégration de stagiaires aux activités régulières. Dix étudiantes et étudiants en Techniques de l'informatique ainsi que 30 étudiantes et étudiants en Techniques de bureautique seront disponibles pour les entreprises intéressées à les intégrer à leurs activités. Ces stages devraient commencer au début du mois de janvier. Les entreprises désireuses d'en savoir plus peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec monsieur Adrien Boucher, au 418) 862-6903, poste 541. M.L.

MONT-JOLI

Marius Gagnon expose

Le peintre et aquarelliste Marius Gagnon, de Petit-Matane, expose jusqu'au 31 décembre plus d'une trentaine de ses œuvres à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli. Ces toiles et aquarelles qu'il a réalisées au cours des deux dernières années portent sur trois thèmes: « Réflexion sur les saisons », « Images de Matane » et « Pot-pourri ». Depuis 1977, Marius Gagnon peint des paysages se rapportant à la région de Matane et ses environs. Il aime la mer, mais

c'est surtout la vie, les villes et les villages qui constituent ses thèmes préférés. R.P.

MATANE

Retour du Festival de la relève

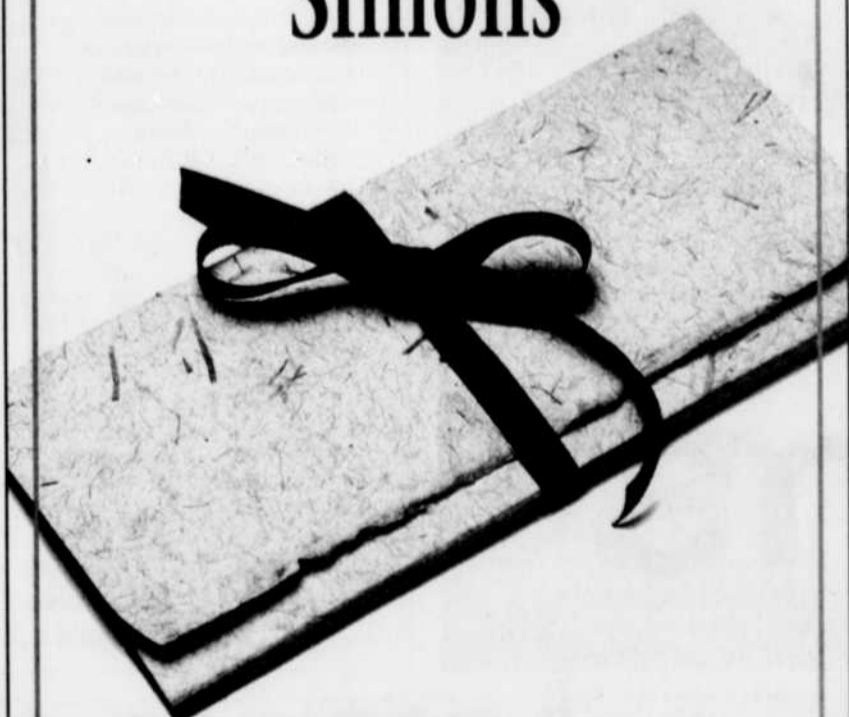
Devant le succès remporté par le premier Festival de la relève du Bas-Saint-Laurent, l'événement est déjà assuré d'être de retour l'an prochain. Stéphane Charett, de Matane, a gagné dans la catégorie « auteur-compositeur-interprète » devant

Le supermarché de
AUT USAGÉE
LE SOLEIL
le lundi

www.lesoleil.com

NOËL
UN
NOËL
BLANC

Le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche:
**le certificat-cadeau
Simons**



Il vous est offert à toutes nos caisses !

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

LE TRENTIÈME T UN®

NOËL
UN
NOËL
BLANC

Le patrouilleur
duvet et plumes
199.95

Un trois-quarts raglan
qui vous assure chaleur
et confort avec son
capuchon enveloppant,
sa taille à cordon
coupe-froid, son long
fermoir sous patte
pression. Indigo, prune,
cerise, beige. M.g.tg.
Rég 250.00*



la maison
simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC



André-A. Bellemare

AABellemare@lesoleil.com

CHASSE ET PÊCHE

Loyer en forêt: pas doublé

Il n'est absolument pas question que le Québec double le loyer annuel exigé de ses quelque 44 000 locataires possédant des camps de chasse et pêche ou des chalets construits sur les terres publiques. C'est ce que m'a affirmé le ministre Denise Carrier-Perreault, déléguée aux Mines, Terres et Forêts du Québec (MTF), au cours d'une conversation. Elle nie avec véhémence les affirmations récemment faites à ce sujet par le Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP). La ministre m'a expliqué que le MTF réévalue actuellement les terres publiques louées, en collaboration avec M^r Daniel Jacoby, le Protecteur du citoyen. Elle se dit surprise et inquiète de constater que le RLTP, qui lui a offert de participer à cette réévaluation, tient deux langages, l'un dans ses communiqués et un autre dans ses lettres à la ministre. Elle m'a d'ailleurs remis une lettre, du 1^{er} décembre, dans laquelle Charles-Aimé Bouchard et Arthur Lavoie, respectivement président provincial et secrétaire général du RLTP, lui écrivent: «La discussion ouverte que nous avons eue avec M. Dupéré laisse croire à une transparence réelle pour l'avenir; nous voulons bien tourner cette page et nous désirons, au nom des 44 000 locataires des terres publiques, participer à l'élaboration d'une tarification respectueuse des locataires et des besoins de l'État, en tenant compte des composantes réelles et incontournables du problème. Dans ce nouvel état d'esprit, nous vous soumettons donc une proposition de tarification».

VIEUX PROBLÈME

M^r Carrier-Perreault rappelle que le problème du loyer annuel des terres publiques date de 1989, quand le gouvernement provincial du temps a adopté un décret statuant que ce loyer serait basé sur une «valeur marchande» établie par le ministère des Ressources naturelles (MRN) selon ses propres critères.

À compter de 1993, lorsque la majorité des baux de location à long terme ont été renouvelés, les locataires ont constaté avec horreur que le gouvernement triplait et même quadruplait le loyer annuel exigé, en fonction de cette nouvelle «valeur marchande».

Ce qui a provoqué la création du RLTP, qui réunit maintenant des milliers de contestataires. Le ministre péquiste François Gendron, auquel M^r Carrier-Perreault a succédé récemment, avait commencé à s'occuper du problème et a apporté des correctifs. La nouvelle ministre dit qu'elle continuera dans la même veine, changeant des façons de faire et enlevant des irritants.

Elle se dit consciente que c'est un dossier fort complexe. La ministre croyait pouvoir le résoudre avant les Fêtes. «On va avoir de la misère à y arriver parce qu'on oeuvre actuellement sur d'autres possibilités. On s'en va vers une autre évaluation des terres publiques, qui va réclamer beaucoup plus de travail que prévu. Mais, il est faux de prétendre, comme l'a fait le RLTP, que la nouvelle évaluation des terres n'a qu'un seul but, celui de retirer plus d'argent en loyer!»

AUGMENTATION ?

Au RLTP, qui a proposé que le ministère adopte l'évaluation foncière faite par les municipalités régionales de comté (MRC), M^r Carrier-Perreault rappelle que ce ne sont pas tous les territoires qui ont déjà été évalués. L'évaluation foncière, là où elle existe, peut être plus basse, dans des régions, mais plus haute, dans d'autres, que celle qui est établie par le ministère. «Mon intention, c'est de parvenir à améliorer notre système d'évaluation pour le rendre le plus crédible possible, le moins critiquable possible», dit-elle.

Est-ce que les nouveaux critères d'évaluation des terrains publics feront déboucher sur de nouvelles hausses de loyer? «Je ne puis vous dire, aujourd'hui, qu'il n'y en aura pas du tout!» dit-elle.

Quand le RLTP se plaint que le ministère loue continuellement plus de terrains publics en forêt à des chasseurs, pêcheurs ou villégiateurs, la ministre répond c'est ce que les citoyens réclamaient, durant les années 1970: disparition des «clubs privés» et accès accru aux «terres de la Couronne» pour plus d'utilisateurs! Cette forme de «privatisation» du domaine public, qu'on dénonce maintenant, est l'une des conséquences du déclubage...

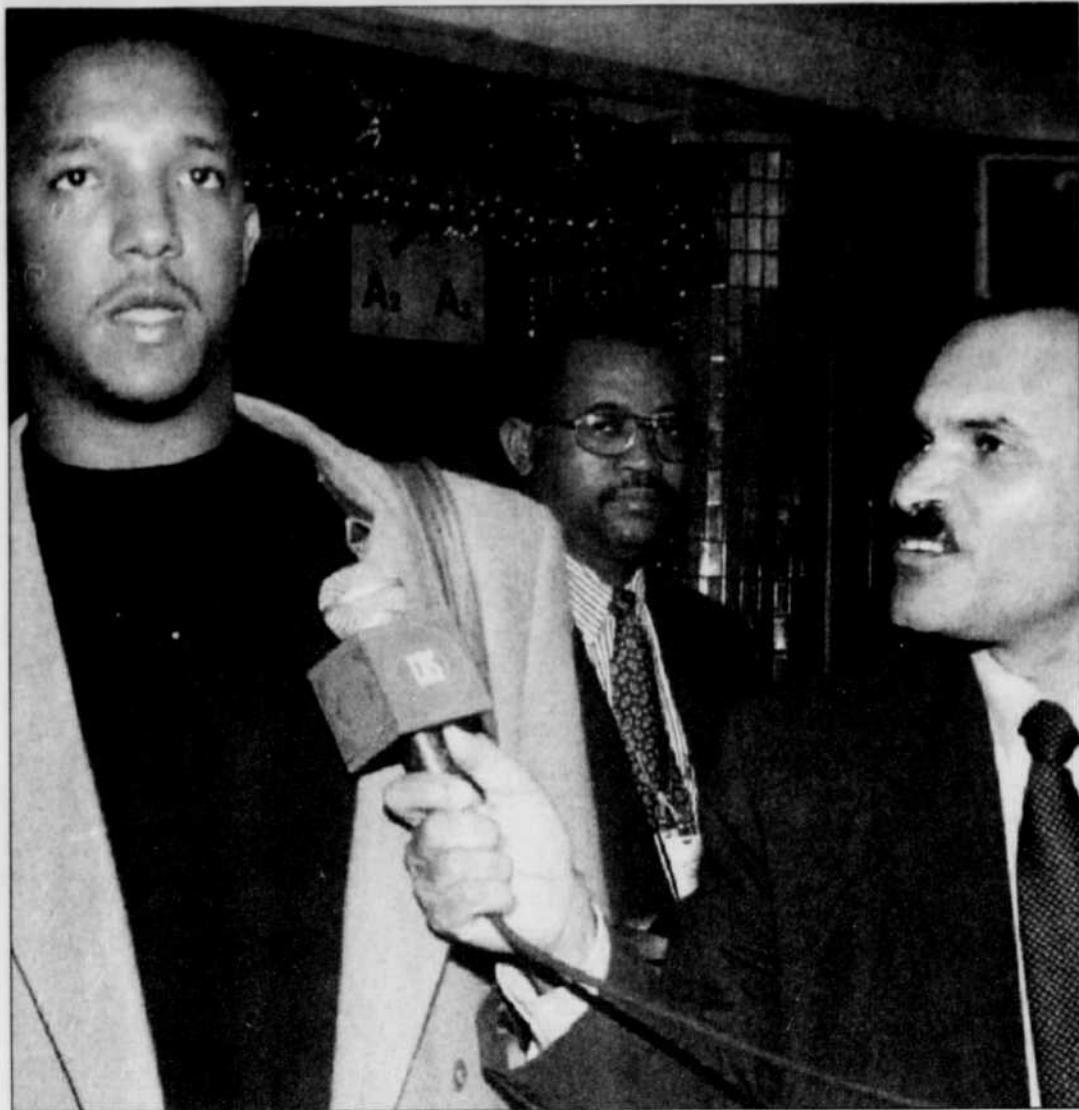
La ministre Carrier-Perreault ne peut que suggérer la «vigilance» aux locataires des terres publiques qui se plaignent de ne pas recevoir de services des municipalités et des commissions scolaires (auxquelles ils versent des impôts fonciers sur les terrains publics loués) ni de pouvoir se faire élire ou même voter durant les élections municipales et scolaires. «Ces gens-là paient des impôts municipaux et scolaires: ils devraient normalement jouir des droits rattachés», dit-elle.

Impôts en forêt: Dufour ira loin

Un juge de la cour des petites créances de Québec a statué, la semaine dernière, que ce tribunal n'avait pas la compétence pour obliger la municipalité régionale de comté (MRC) ni la commission scolaire régionale (CSR) de Portneuf à rembourser, avec intérêts, les impôts fonciers municipaux et scolaires versés par Gilles Dufour depuis 1983, c'est-à-dire depuis que la nouvelle Constitution du Canada est en vigueur. Dufour m'a dit qu'il avait décidé d'aller devant la cour supérieure pour faire reconnaître son droit.

Ce citoyen possède depuis 15 ans un chalet sur la berge du lac Petit-Batiscan, situé dans la ZEC Batiscan-Neilson, dans le nord de Portneuf. Son chalet est construit sur un terrain public du Québec, loué du ministère des Ressources naturelles. Il paie des impôts fonciers à la MRC et à la CSR de Portneuf. Mais, l'article 125 de la Constitution de 1982 stipule: «Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera soumise à la taxation.»

Les conseillers juridiques de Dufour sont convaincus que les MRC et les CSR posent un geste inconstitutionnel en prélevant des impôts fonciers sur des terrains situés en forêt, appartenant au gouvernement du Québec et loués à des propriétaires de chalets ou camps de chasse et pêche. Il s'agirait d'impôts à récupérer, avec des intérêts, par les quelque 44 000 propriétaires de ces camps et chalets.



Les médias dominicains ont pris d'assaut Pedro Martinez qui partait pour Boston.

Voyage payant

Pedro: «C'est un triomphe pour le baseball dominicain»

SANTO DOMINGO, République Dominicaine (AP) — Pedro Martinez sera à Boston aujourd'hui, où on confirmera l'entente record de 75 millions \$ pour six ans qu'il a paraphé avec les Red Sox. «Je suis très heureux et enthousiaste. Pour moi, c'est un triomphe pour le baseball dominicain, pas uniquement pour Pedro Martinez», a-t-il dit, hier, avant de quitter la République Dominicaine.

Les Red Sox, qui ont fait l'acquisition du gagnant du trophée Cy Young de la Ligue nationale le 18 novembre, ont convoqué la presse pour aujourd'hui afin de procéder à l'annonce historique. Martinez, qui a déjà vendu la mèche, a célébré à son domicile de Santo Domingo, mercredi, en compagnie de ses frères Ramon (Dodgers de Los Angeles) et Jesus (Marlins de la Floride).

«J'ai toujours travaillé avec beaucoup de dévouement et d'acharnement, a dit Pedro. Mainte-

nant je veux gagner la Série mondiale.»

L'annonce du faramineux contrat qu'on s'apprête à accorder à Martinez a grandement fait jaser, hier. «Dès que les salaires augmentent, c'est une source de préoccupations pour une équipe comme la nôtre», a commenté le direc-

Jim Beattie: «C'est une source de préoccupations pour nous depuis longtemps»

teur général des Expos Jim Beattie, qui a échangé Martinez aux Red Sox.

«C'est une source de préoccupations pour nous depuis longtemps. Tout le monde dit que la flambée des salaires arrêtera un jour, mais ce jour n'est pas encore arrivé. Je ne sais pas quand il arrivera.»

Par ailleurs, les Red Sox seraient à la veille d'engager le joueur de troisième but Dean Palmer, qui a touché 4,8 millions \$ en 1997 pour un rendement de .256, 23 circuits et 86 points produits dans les uniformes des Rangers du Texas et des Royals de Kansas City.

Drabek signe un contrat de 1,8 million \$ avec les Orioles

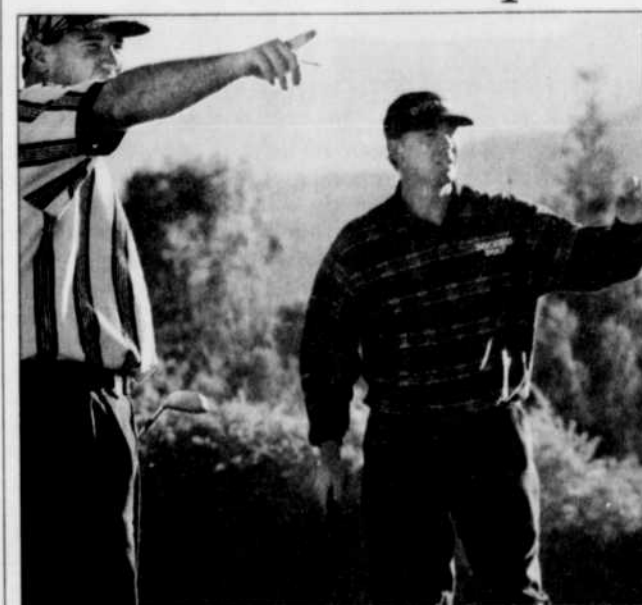
BALTIMORE (AP) — Les Orioles de Baltimore ont complété leur personnel de partants hier quand ils ont mis sous contrat le joueur autonome Doug Drabek, à qui ils ont consenti un contrat d'un an qui lui vaudra 1,8 million \$.

Drabek, âgé de 35 ans, a conservé un dossier de 12-11 avec une moyenne de points mérités de 5,74 en 31 départs avec les White Sox de Chicago la saison dernière. Le droitier devrait hériter du poste de cinquième partant derrière Mike Mussina, Scott Erickson, Jimmy Key et Scott Kamieniecki.

Drabek a gagné le trophée Cy Young avec les Pirates de Pittsburgh en 1990 et a une fiche en carrière de 149-123 en 12 saisons. Il avait reçu des offres du Texas, de Houston et de Cincinnati avant de s'entendre avec les Orioles.

«C'est Baltimore qui s'est montré le plus intéressé. Les Orioles n'arrêtaient pas de me téléphoner, a dit Drabek. J'aime bien l'idée de jouer à Baltimore. J'aime la ville, j'aime le stade et les supporters. J'aime évoluer dans une telle atmosphère.»

Un beau coup



Duffy Waldorf (ci-dessus à gauche) a calé un court roulé pour une normale au 18^e trou et a ainsi permis à lui et son coéquipier Tom Lehman de vaincre John Cook et Tommy Tolles par un trou lors de la première ronde du Tournoi Diners Club, qui réunit les golfeurs et golfeuses des circuits de la PGA, de la LPGA et du circuit senior. Du côté de la LPGA, les championnes en titre Juli Inkster et Dottie Pepper ont remporté une convaincante victoire de 6 et 4 contre Betsy King et Chris Johnson. Chez les seniors, Walter Morgan et son coéquipier Bob Eastwood ont éliminé les champions en titre Jim Colbert et Bob Murphy par un trou.

Le Drakkar imbattable contre Moncton

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Le Drakkar de Baie-Comeau a finalement été relativement constant pendant 60 minutes et cette performance a été suffisante pour venir à bout des Wildcats de Moncton 4-2 et ainsi signer sa première victoire en décembre. Le Drakkar n'a toujours pas connu le défité contre Moncton.

Joey Fetta a marqué son 4^e but de la saison en troisième pour procurer ce précieux gain au Drakkar. Ce but, comme les deux premiers de Baie-Comeau, ont été inscrits en avantage numérique. Frédéric Levac, qui a été nommé capitaine, a lui aussi joué du hockey inspiré pour les vainqueurs, tout comme le gardien Nicolas Chabot. Oleg Timchenko a fermé les livres dans un filet désert.

Selon Daniel Bissonnette, l'arrivée de Jean-François Béliveau de Victoriaville a déjà motivé ses troupes. «Il a su apporter du leadership, du mouvement et de l'énergie dans la chambre. Ce soir, Joey Fetta mesurait six pieds quatre et pesait 220 livres avec Béliveau.

Le Drakkar est sorti en force en début de rencontre et son jeu agressif a obligé Moncton à prendre des pénalités. Dès son premier avantage numérique, Baie-Comeau n'a pas raté sa chance et a pris les devants sur le 2^e de la saison de Marc-André Bergeron. Il n'a pas hé-

RIMOUSKI 1 SHERBROOKE 5 Faux départ de l'Océanic

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Faux départ, hier, de l'Océanic pour le premier de ses trois matchs sur la route. Les Faucons de Sherbrooke ont décidé de causer tous les ennuis possibles à la formation de l'Est du Québec cette saison en leur infligeant un revers de 5-1.

Le manque d'opportunisme des Rimouskois, surtout en première période, et le tour du chapeau de François Fortier — en plus d'une mention d'aide — ont contribué à cette deuxième défaite cette saison contre la troupe de Robert Mongrain.

Pour l'entraîneur-chef Roger Dejoie, l'explication est simple. «On n'est pas sorti avec intensité. On a manqué d'opportunisme et les Faucons ont profité de leurs chances de marquer. Ils nous ont cassés les reins en partant. C'était difficile à ce moment-là de se rattraper. Après 10 tirs, les Faucons avaient déjà quatre buts. C'est dur de partir un match à 4-0. Ce sont des choses qui arrivent. Demain, on passa à autre chose contre Hull.»

Une occasion ratée pour l'Océanic de profiter de l'un de ses quatre matchs en main pour se rapprocher des Remparts de Québec et des Saguenéens de Chicoutimi. Les Faucons conscients de leur défensive ont inscrit cinq buts sans réplique avant que les hommes de Roger Dejoie ne marquent un premier but en fin de deuxième période.

BUTS ET POTEAUX

Maxim Potapov (11^e) n'a pas raté sa chance de marquer à 1:13 du premier vingt. François Fortier (13^e) a donné une priorité de deux buts en frappant la rondelle au vol alors que les joueurs rimouskois avaient déjà...deux poteaux à leur crédit.

Au deuxième tiers, le combat entre Jason Spence et Jimmy Grondin a été des plus furieux au point d'infliger une coupure au visage du joueur des Faucons. Drainville a invité Mario Larocque au combat mais sans succès après que le Faucon s'en eurent pris agressivement à Vincent Lecavalier.

Mais deux buts de François Fortier (14^e et 15^e) ont éloigné tout retour de l'Océanic. Pour la première fois cette saison, Roger Dejoie a remplacé son gardien, Philippe Sauvé, qui est venu en relève de Jean-Marc Pelletier. Chad Gagnon a rivé au plancher Patrick Vincent mais cela n'a pas empêché les Faucons et Jean-François Fortin (9^e) de marquer un 5^e but en avantage numérique. Jimmy Grondin (12^e) a inscrit un premier but pour l'Océanic en fin de deuxième période.

Au dernier engagement, François Drainville et Chad Gagnon — chassé du match pour une 2^e bataille — ont pris à partie le coureur de Lecavalier, Éric Pinoul. Vincent Lecavalier a aussi été expulsé de la rencontre à la suite d'une troisième pénalité mineure avec utilisation de son bâton.

Le tandem Pelletier-Sauvé a reçu 23 rondelles, Frédéric Brindamour, 33.

NOTES: Ce soir, à Hull, l'Océanic essaiera de vaincre les Olympiques sur sa patinoire pour la première fois depuis son entrée dans la LHJMQ... Le 20 ans Yannick Tremblay, pointé par plusieurs comme étant de l'échange amenant Éric Normandin à Sherbrooke, était en uniforme au palais des sports de Sherbrooke faisant face à ses futurs coéquipiers.

sité quand il a reçu le disque de Timchenko et son tir frappé de la pointe a battu de vitesse Simon Lajeunesse.

Le vent a quelque peu tourné après cinq minutes en deuxième. À 8:21, les Wildcats ont égalé la marque grâce à Vincent Dionne, en attaque à cinq. La mi-période est marquée par un violent combat entre Joey Fetta et Jarrod Thomas. Après avoir refusé une première invitation du nouveau Drakkar Jean-François Béliveau, Thomas a accepté celle de Fetta, mais il est sorti de l'affrontement le visage ensanglanté.

Une fraction de seconde avant que la sirène ne se fasse entendre, Frédéric Levac a redonné l'avance aux siens pendant une double supériorité numérique. Shane Reagh a complété la marque pour Moncton en troisième.

NOTE: Oleg Timchenko a été choisi par le public comme joueur par excellence de novembre. Il a complété une fiche de 13 buts et cinq passes.